



« Démolitions – reconstructions » -
Pré de l'Herpe – Mas du Taureau

**MON TOÎT
C'EST MON CHOIX !**



**UNE OPÉRATION DÉJÀ ENGAGÉE QUI FONCTIONNE
SANS CONCERTATION PRÉALABLE AVEC LES LOCATAIRES :**

Ce projet prévoit, dans un premier temps, la destruction de 711 logements sociaux : deux immeubles du chemin du Mont Pilat (du 5 au 10 et du 11 au 16), ainsi qu'un immeuble chemin Gaston Bachelard (du 1 au 9) et un autre chemin Francis Ponge (du 1 au 7) (plus la « Tour de la Luère, qui a été dynamitée en février de cette année).

Le projet prévoit que seulement 50% de la population visée pourra être relogée sur place à Vaulx-en-Velin. Les autres le seraient dans d'autres logements sociaux dans l'agglomération lyonnaise.

En fait ce projet a commencé à être mis en application en catimini depuis plusieurs mois : L'entretien des immeubles visés a été laissé à l'abandon ; la location des logements vacants a été bloquée : C'est ainsi que la Tour de la Luère a pu être vidée de ses occupants, et finalement détruite.

**AUCUNE GARANTIE RÉELLE N'A ÉTÉ NÉGOCIÉE
AVEC LES LOCATAIRES CONCERNÉS AVANT L'OPÉRATION.**

➤ **Les garanties du respect de leurs droits, réclamées par les usagers et leurs représentants, ne sont toujours pas prises en considération:**

- aucune « charte des droits des locataires » n'existe pour garantir les droits des locataires délogés
- des rencontres officielles avec les bailleurs n'ont toujours pas eu lieu ; elles seraient prévues : quand ? sur quel ordre du jour ? qui ira ? avec quelles garanties ?
-
- la Municipalité aurait impulsé la mise en place d'un groupe de travail pour la solution des problèmes des « personnes en difficulté » : qui est concerné ? sur quelles bases ? où est la représentation des principaux intéressés : les locataires ?
- il n'existe actuellement aucun « comité de suivi » permettant le contrôle des locataires : sur les prévisions, les calendriers, les modalités, les financements...

➤ **Surtout les autorités sont incapables de garantir que le nombre total de logement sociaux reconstruits (dans le cadre des programmes « normaux » et en remplacement des logements détruits, localement et sur toute la Communauté Urbaine) permettra de reloger suivant leurs désirs et leurs besoins les personnes que l'on déloge.**